



Rupture CTT à l'initiative du salarié pour un CDD à l'étranger

Par **Laure75**, le **20/09/2017** à **18:00**

Bonjour,

Un salarié étranger souhaite rompre son CTT en dehors de la période d'essai suite à l'obtention d'un CDD à l'étranger. Le préavis est en règle et l'entreprise donne son consentement, mais seulement oralement car elle ne souhaite pas signer le document de rupture à l'amiable. L'intérêt de ce salarié est de se protéger d'éventuelle poursuite que pourrait engagée la boîte intérim en question en cas de non signature de rupture à l'amiable. Une boîte qui n'est d'ailleurs pas très réglo depuis le début de son contrat...

Quel recours lui reste-t-il pour se protéger ?

En vous remerciant par avance